



DÉCISION

N° : 2024-223

Exécutoire le : 03 OCT. 2024

Publiée / Notifiée le : 03 OCT. 2024

Visée le : 30 SEP. 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°24022

Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'arrosage et renouvellement des branchements d'eau potable et d'assainissement – Avenue Charles de Gaulle à Aix les Bains

Avenant n° 1 relatif à la correction d'une erreur matérielle

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 16/09/2024 au groupement d'entreprises SESA Agence PRB (mandataire) SPIE Batignolles- TP AURA,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Le présent avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle dans l'AE. En effet, le numéro de SIRET mentionné par l'entreprise est erroné (ainsi il convient de lire 339 155 301 00098 au lieu de 339 155 301 00049)

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le mandataire du groupement : SESA Agence PRB

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation, par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage le 26/09/2024 08:20:54

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la commande publique
Yves MERCIER





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**Marché 24022
AVENANT N° 1**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Grand Lac – Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500, boulevard Lepic
BP 610 - 73106 AIX-LES-BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

SESA Agence PRB
606, rue Denis Papin
73290 La Motte Servolex
Courriel : sesa@serfim-eau.fr
Tél : 04 76 25 31 54
SIRET N° : 339 155 301 00098

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché n° 24022_ Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'arrosage et renouvellement des branchements d'eau potable et d'assainissement – Avenue Charles de Gaulle à Aix les Bains

■ **Date de la notification du marché public :** 16 septembre 2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 5 mois hors phase de préparation

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20,00%
- Montant HT : 703 655.04 €
- Montant TTC : 844 386.05 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle dans l'AE. En effet, à l'article 1, il est mentionné un numéro SIRET erroné.

Au lieu de lire :

SIRET : 339 155 301 00049

Il faut lire :

SIRET : 339 155 301 00098

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Johann FOURRIER	Signature numérique de Johann FOURRIER Date : 2024.09.24 10:07:20 +02'00'	

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 26/09/2024 08:20:57

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2024-223 : Marché n.24022 - Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'arrosage et renouvellement des branchements d'eau potable et d'assainissement -Avenue Charles de Gaulle à Aix les Bains - Avenant n. 1 relatif à la correction d'une erreur matérielle

Date de transmission de l'acte : 30/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2024

Numéro de l'acte : dec805 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240926-dec805-CC

Date de décision : 26/09/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant